

# HONORAIRES DE TRANSACTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse - Montants TTC calculés sur le montant de la transaction réalisée

En vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

Ces honoraires\* comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

## Avis de valeur :

→ **Gratuit**

| Solution Sérénité        | Honoraires TTC | Honoraires HT |
|--------------------------|----------------|---------------|
| De 0 € à 49 999 €        | 10 %           | 8,3 %         |
| De 50 000 € à 150 000 €  | 7,5 %          | 6,3 %         |
| De 150 001 € à 300 000 € | 6,5 %          | 5,4 %         |
| ≥ 300 001 €              | 6 %            | 5 %           |

| Solution Essentielle     | Honoraires TTC | Honoraires HT |
|--------------------------|----------------|---------------|
| De 0 € à 49 999 €        | 9,5 %          | 7,9 %         |
| De 50 000 € à 150 000 €  | 7 %            | 5,8 %         |
| De 150 001 € à 300 000 € | 6 %            | 5 %           |
| ≥ 300 001 €              | 5,5 %          | 4,6 %         |

| Immobilier professionnel                                 | Honoraires HT   |
|--|---|
| Cession de fonds de commerce et de droits au bail        | 10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur |
| Avis de valeur pour locaux professionnels et commerciaux | 300 € HT  |

Les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur », sauf stipulation contraire au mandat. Le pourcentage s'applique sur le prix de vente frais d'agence inclus.

Les mandats exclusifs, hors solution Sérénité, sont soumis au même barème que la solution Sérénité.  
 Les mandats simples, hors solution Essentielle, sont soumis au même barème que la solution Essentielle.



# PRESTATIONS ET HONORAIRES DE GESTION

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.

(Arrêté du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

A la charge du propriétaire Bailleur – En vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## → MANDATS DE GESTION

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Les taux d'honoraires sont calculés sur toutes sommes encaissées au locataire |                         |
| Mandat ESSENTIEL  | Entre 7,20 % et 10,20 % |
| Mandat SERENITE   | Entre 9,90 % et 15,40 % |
| Garanties des loyers impayés  | 2,5 %                   |
| Garantie loyers impayés – Vacance locative                                    | 4 %                     |
| Option Confort (% des sommes encaissées)                                      | 4 %                     |

## → PRESTATIONS FISCALES

|  |                |
|--|----------------|
| Aide et état récapitulatif des éléments pour la déclaration des Revenus Fonciers | 50 € / dossier |
|--|----------------|

## → PRESTATIONS DE GESTION DES TRAVAUX

|   |       |
|---|-------|
| Honoraires sur travaux (% du montant de la facture TTC) | 3,6 % |
|---|-------|

## → PRESTATIONS PARTICULIÈRES

|  |          |
|--|----------|
| Diagnostics obligatoires   | x        |
| Permis de louer  | Vacation |
| Montage des Dossiers d'aides de subventions travaux  | Vacation |
| Frais administratifs - paiement des revenus locatifs par chèque – par lot et par mois                    | 2,50 €   |
| Etablissement d'un avis de valeur  | Vacation |
| Frais de gestion en cas de souscription d'une garantie VISALE par le locataire (% des sommes encaissées) | 0,7 %    |
| Frais de clôture de mandat de gestion (par lot géré)   | 150 €    |
| Gestion d'un immeuble complet en monopropriété (% des sommes encaissées)                                 | +0,6 %   |
| Règlement des charges de syndic externe (% des sommes encaissées)  | +0,6 %   |

## → PRESTATIONS RECOUVREMENT DES IMPAYÉS ET LITIGES LOCATAIRES

|   |                 |
|---|-----------------|
| Présence et déplacement en commission de conciliation | 120 € / dossier |
|---|-----------------|

## → VACATION HORAIRE

|  |      |
|--|------|
|  | 90 € |
|--|------|

→



SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE, Filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutual Nord de France. Siège social situé 91 rue Nationale, 59800 Lille. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le n° 444 193 122. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic numéro CPI 5906 2015 000 001 213 délivrée par la CCI GRAND LILLE. Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : CAMCA, 53 rue de la Boétie, 75008 Paris. Inscrit à l'ORIAS sous le n° 15005350 en qualité de courtier d'assurance. Le professionnel ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. Ne pas jeter sur la voie publique. IPNS.

# PRESTATIONS & HONORAIRES LOCATION

Les prix indiqués au présent tarif sont TTC. La TVA au taux actuellement en vigueur est de 20 %.  
 En vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## LOCAUX D'HABITATION ET LOCAUX ANNEXES

|  | Locataire           | Propriétaire                                   |
|--|---------------------|--|
| <b>Honoraires relatifs à l'organisation de la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail</b>                             |                     |  |
| Zone tendue (par m <sup>2</sup> de surface habitable) et zone tendue touristiques  | 10 €/m <sup>2</sup> | 10 €/m <sup>2</sup>                            |
| Zone non tendue (par m <sup>2</sup> de surface habitable)  | 8 €/m <sup>2</sup>  | 8 €/m <sup>2</sup>                             |
| <b>Préparation et réalisation de l'état des lieux d'entrée (par m<sup>2</sup> de surface habitable)</b>                                  | 3 €/m <sup>2</sup>  | 3 €/m <sup>2</sup>                             |
| <b>Baux d'emplacement de stationnement (garage et/ou parking) (forfait intégrant les honoraires de location et de rédaction d'actes)</b> | 120 €               | 120 €  |
| <b>Honoraires d'entremise et de négociation de la mise en location</b>   |                     | 2 €/m <sup>2</sup><br>avec un minimum de 100 € |

## LOCAUX PROFESSIONNELS & COMMERCIAUX

|  | Honoraires à la charge exclusive du preneur |
|--|---|
| <b>Honoraires de location</b>          | 15 % HT du loyer annuel hors charges        |
| <b>Honoraires de rédaction du bail</b> | 15 % HT du loyer annuel hors charges        |
| <b>Renouvellement du bail</b>          | 10 % Ht du loyer annuel hors charges        |



SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE, Filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Siège social situé 91 rue Nationale, 59800 Lille. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le n° 444 193 122. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic numéro CPI 5906 2015 000 001 213 délivrée par la CCI GRAND LILLE. Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : CAMCA, 53 rue de la Boétie, 75008 Paris. Inscrit à l'ORIAS sous le n° 15005350 en qualité de courtier d'assurance. Le professionnel ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. Ne pas jeter sur la voie publique. IPNS.

**PRESTATIONS GESTION COURANTE**

La rémunération due au syndic professionnel au titre des prestations particulières est calculée soit en application du coût horaire ci-dessous, soit appliquée au prorata du temps passé : 108 € / heure TTC.

**GESTION COURANTE**

Le syndic réalisera les prestations définies au contrat, en conformité avec le Décret ALUR du 26 mars 2015. Ces prestations courantes donnent lieu à la rémunération forfaitaire suivante :

| Immeuble d'habitation : selon configuration, équipements collectifs, personnel, etc.  |   |
|---|---|
| De 1 lot à 5 lots   | À partir de 2 200 € HT (soit 2 640 € TTC) |
| De 16 lots à 30 lots  | À partir de 165 € HT (soit 198 € TTC)/lot |
|   | Entre 2 640 € HT et 4 950 € HT/an         |
| De 31 lots à 50 lots  | À partir de 155 € HT (soit 186 € TTC)/lot |
|   | Entre 4 805 € HT et 7 750 € HT/an         |
| De 51 lots à 100 lots   | À partir de 145 € HT (soit 174 € TTC)/lot |
|   | Entre 7 395 € HT et 14 500 € HT/an        |
| + de 100 lots   | À partir de 135 € HT (soit 162 € TTC)/lot |
|   | À partir de 13 600 € HT/an                |
| Autre immeuble : bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels, etc.  |   |
| Entre 160 € HT (soit 192 € TTC) et 350 € HT (soit 420 € TTC)/lot/an avec un minimum de 2 200 € HT (soit 2 640 € TTC)/an et selon configuration, équipements collectifs, personnel, etc. (pour les ASL et les AFUL, nous consulter). |   |

Chez Square Habitat, les frais administratifs (hors affranchissement) sont **INCLUS** au forfait.

**FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES**
**FRAIS DE RECOUVREMENT**

|  |                |
|--|----------------|
| Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception                                    | 60 € TTC       |
| Relance après mise en demeure  | 30 € TTC       |
| Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé                                       | Au temps passé |
| Frais de constitution d'hypothèque   | Au temps passé |
| Frais de mainlevée d'hypothèque  | Au temps passé |
| Dépôt d'une requête en injonction de payer   | Au temps passé |
| Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement diligences exceptionnelles) | Au temps passé |
| Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement si diligences exceptionnelles)                    | Au temps passé |

**FRAIS ET HONORAIRES LIES AUX MUTATIONS**

|   |           |
|---|-----------|
| Etablissement de l'état daté. Chez Square Habitat, les frais d'état daté en cas de vente sont offerts si la vente est réalisée par l'intermédiaire de son service transaction (dans le cadre d'un mandat de vente Sérenté et si la copropriété est toujours sous contrat de syndic Square Habitat à la date de signature de l'acte de vente). | 380 € TTC |
| Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965)   | 216 € TTC |

**FRAIS DE DÉLIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER**

|   |  |
|---|--|
| Délivrance d'une copie du carnet d'entretien  | 30 € TTC<br>ou gratuit sur votre espace client |
| Délivrance d'une copie des diagnostics techniques   |  |
| Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation) |  |
| Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale (hors notification de l'art.18 décret du 17 mars 1967)        |  |

**TENUE D'UNE AG SUR DEMANDE D'UN COPROPRIETAIRE**

|  |  |
|--|--|
| Préparation, convocation et tenue d'une assemblée générale à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires, pour des questions concernant leurs droits ou obligations | 15 € HT/lot principal (avec un minimum de perception de 500 € TTC) |
|--|--|

